

## REUNION DE CONSEIL DU 19 JUILLET 2018

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le douze juillet deux mil dix-huit, une convocation pour la dite séance.

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel DROCHON, Maire.

**Présents** : Victor FOUET, Cyrille RAYNEAU, Hervé FICHET, Muriel LIMOGES, Christian RAYMOND, Edith MORIN, Michel DROCHON, Daniel ROBIN, Alain GUILBOT

**Excusé/Pouvoir** : Thierry LIMOGES pouvoir à Michel DROCHON

**Secrétaire de séance** : Victor FOUET

### **Ordre du jour** :

- **Fusion des communes : enjeux, démarche et calendrier**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vingt-huit juin deux mil dix-huit.

### • **FUSION DES COMMUNES : ENJEUX-DÉMARCHE ET CALENDRIER** : *délibération n°029-19-07-2018*

Ainsi qu'il s'y était engagé, Monsieur Michel Drochon, Maire de la commune de Pamplie, fait le compte-rendu de la réunion d'informations et d'échanges organisée le 10 juillet 2018, en la présence de Monsieur le Sous-Préfet de Parthenay, de Madame Isabelle Royé, directrice des Collectivités Locales et du Contrôle de Légalité de la Préfecture des Deux-Sèvres, des représentants des communes de Champdeniers St Denis, de Cours, de Pamplie, de Xaintray, de St Christophe S/Roc et de la Chapelle-Bâton.

Conformément aux articles L.2113-1 à L.2113-22 du CGCT issus de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de la loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes du 16 mars 2015, et de la loi du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle, une présentation sous forme de diaporama a permis de poser le cadre d'un éventuel regroupement de ces six communes avec l'explication des éléments constitutifs :

- Institutionnels
- Fiscaux et financiers
- Charte de bonne entente

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du diaporama et après avoir mené un débat de fond sur les différents éléments constitutifs du principe du regroupement de communes, le Conseil Municipal est invité par Monsieur le Maire à se prononcer sur la poursuite ou non de la réflexion sur la création éventuelle d'une commune nouvelle entre Champdeniers St Denis, de Cours, de Pamplie, de Xaintray, de St Christophe S/Roc et de la Chapelle-Bâton.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée se prononcent favorablement à la poursuite de la réflexion sur la création éventuelle d'une commune nouvelle entre Champdeniers St Denis, de Cours, de Pamplie, de Xaintray, de St Christophe S/Roc et de la Chapelle-Bâton.

### • **QUESTIONS DIVERSES** :

#### **Mise à disposition locaux communaux** :

Monsieur le Président de l'ACCA de Pamplie a demandé si l'ancienne mairie ne pourrait pas être mise à disposition de l'association de chasse, pour leurs rencontres et réunions. Après discussion, il est demandé de se renseigner pour la mise en place d'un compteur indépendant.

Concernant le Comité des Fêtes, le foyer serait mis à disposition pour le stockage du matériel. Quelques aménagements seraient à prévoir (mobilier).

Des renseignements seront pris auprès de Groupama pour les bâtiments qui seront utilisés par des tiers.

#### **Logements locatifs rue de la Miochette** : *délibération n°030-19-07-2018*

Les travaux des logements locatifs sont commencés depuis le 16 avril 2018. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a des demandes de locations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les loyers des logements comme suit :

- Immeuble 2 chambres : 530€
- Immeuble 3 chambres : 580€

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures trente, et ont signé au registre les membres présents.

***le Président***

Mr DROCHON

***le secrétaire***

Mr FOUET

***les membres***

Mr RAYNEAU

Mr LIMOGES

Mr FICHET

**Excusé/Pouvoir**

Mme LIMOGES

Mr RAYMOND

Mme MORIN

Mr ROBIN

Mr GUILBOT